N° 99. — CIRCULAIRE ministérielle. — Postes et Telégraphes. — Demande annuelle de timbres-poste.

Le Ministre de la marine et des colonies à M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine, MM. les Gouverneurs des colonies, le Commissaire général du gouvernement dans le Congo français, le Lieutenant-Gouverneur du Gabon.

(Administration des Colonies : 3° Division, 7° bureau : Approvisionnements.—1°° et 2° Divisions.)

Paris, le 23 décembre 1887.

Messieurs, — Les demandes annuelles de timbres-poste destinés aux services locaux me sont adressées par les Administrations coloniales à des époques différentes, et les besoins signalés revêtent généralement un caractère d'urgence.

Pour satisfaire successivement à chacun des envois, mon Département est contraint de faire constamment appel à la Direction générale des postes et des télégraphes, qui m'a fait remarquer que l'atelier de fabrication doit, pour chaque cession, suspendre la marche du travail habituel et procéder à une nouvelle mise en train; de là des pertes de temps notables et une élévation très sensible du prix de revient.

Afin de remédier à ces inconvénients, les Administrations coloniales auront, à l'avenir, à établir leurs prévisions de manière qu'elles puissent toutes parvenir à Paris dans le courant du mois de septembre de chaque année. Il vous appartient de donner des instructions dans ce sens aux Chefs d'administration et aux Chefs de service intéressés.

J'ai l'honneur de vous prier de m'accuser réception de la présente circulaire, dont l'insertion au Bulletin officiel de l'Administration des colonies tiendra lieu de notification.

Recevez, etc.

Signé: DE MAHY.

Nº 100. — ORDRE prescrivant les mesures à prendre pour la réception de M. d'Ingremard, Directeur de l'Intérieur p. i., dans la colonie.

Le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie,

Vu le décret du 29 décembre 1887 désignant M. d'Ingremard, Directeur de l'Intérieur de Saint-Pierre et Miquelon, pour exercer, par intérim, les fonctions de Directeur de l'Intérieur des Etablissements français de l'Océanie;

Vu l'arrivée de ce Chef d'administration dans la colonie;